

Extrait du registre
des délibérations de la commune d' Arzembouy
séance du 31/07/2015

L'an 2015 et le 31 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de HAGHEBAERT Raphaël Maire.

M. HAGHEBAERT Raphaël, Maire, Mmes : PASSUELLO Danielle, MM : BRETON Franck, DELMOTTE William, LOISON André, PIERI Patrick
Absent : POUX Katarzyna

secrétaire de séance : BRETON Franck

réf : 2015/07 : MOTION DE SOUTIEN AMF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mention de soutien de l'AMF concernant la baisse des dotations pour les collectivités territoriales rurales.

Modèle de motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de ARZEMBOUY rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de ARZEMBOUY estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de ARZEMBOUY soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015/08 : RATIO AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'appliquer un ratio de 100 % pour l'avancement de tous les grades confondus

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015/09 : AVANCEMENT DE GRADE

LAURENCE BRUN

Le Conseil Municipal décide que l'avancement de grade de Madame Laurence Brun suite à la réussite de l'examen professionnel sera effectif à compter du 01/10/2015

Ancien grade: Adjoint administratif territorial 2ème classe

Nouveau grade : Adjoint administratif territorial 1ère classe

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015/10 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative budgétaire suivante:

- Compte 1068 : + 8000 €
- Compte 002 : - 8000 €
- Compte 023 : - 8000 €
- Compte 021 : - 8000 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette modification

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015/12 : ANNULE ET REMPLACE D2015AFFECTATION DU RESULTAT

Suite à la présentation du compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 13 075 € au compte 1068

- Restes à réaliser 2014 recettes : 0 €
- Restes à réaliser 2014 dépenses : 8 000 €
- Résultat clôture 2013 : Investissement : 5032,46 € Fonctionnement : 48384,73 €
- Part affectée à l'investissement exercice 2014 : 0 €
- Résultat exercice 2014 : investissement : - 10107,46 € Fonctionnement : 134,85 €
- Résultat de clôture exercice 2014 : investissement : - 5075 € Fonctionnement : 48519,58 €

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)